

Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'Histoire de Bourgogne.

par

Estienne PÉRARD (1590 -1663)

Conseiller du Roy en ses Conseils, et Doyen de sa Chambre des Comptes à Dijon.

Son livre est publié dès 1664 dans bon nombre de bibliothèques en France et en Suisse, au Canada et ailleurs.

De nos jours j'ai repéré son livre 3 ou 4 fois sur Books.Google en France et sur Internet-Archives. Bien sûr ce livre se trouve aussi aux AD 21. Je n'ai pas vu ce livre en vente !

Pour ma part, je travaille avec le livre suivant :

“ Loysiane Biblioth. Académie Lausann ”



BIBLIOT. ACADEM. LAUSAN
LIBERTÉ et PATRIE

J'ai voulu publier ici les Signatures et les Sceaux choisis et relevés, par Estienne PÉRARD dans son livre, car celui-ci était aussi un très grand dessinateur, que j'ai agrémenté de textes transcrits par mes soins. En effet avec les transpositeurs Latin-Français en ligne, je suis arrivé à de très bons résultats, avec ou sans reconnaissance de texte (OCR).

Yves Degoix le 22/06/2024



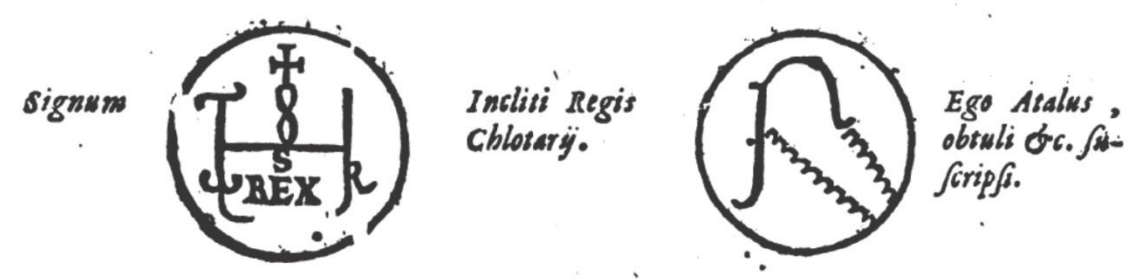
Clovis Roi de France



En 482 vue 29 page 02:

Fondation par Clovis 1^{er} Roi Chrestien de France, de l'Abbaye de Moutiers Saint-Jean, dont l'original est dans la Chambre des Comptes de Dijon.

Clotaire fils de Clovis



En 516, vue 30 page 03

:
Signatures de Clotaire fils de Clovis



Ludovic le Pieux, Empereur



En 836 vue 46 page 19:

L'empereur Ludovic le Pieux accorda à Fulbert la ville d'Aiseray



Robert le Pieux, Roi de France



En 1006 vue 198 page 171:

Robert, roi des Franks, par l'intervention d'Otto, comte et de Vualter, évêque d'Augustin, loue Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, pour les richesses du puits, que le chevalier Letbald accorde pour y établir un moine.



Robert Roi des Francs



En 1030 vue 206 page 178 :

Robert, roi des Francs, loue les donations faites à l'abbaye de Saint Hippolite, située dans le village de Beaune, par Gauffredo, évêque de Châlon.



Robert 1^{er} Duc de Bourgogne



En 1034 vue 216 page 191:

Robert Ier, duc de Bourgogne, accorde une taverne aux moines de Saint Begnine à Dijon pour vendre leur propre vin, même pendant l'interdiction.



Philippe le Glorieux, Roi des Francs



En 1087 vue 223 page 196

Acte publié à Chalon, le 2 septembre, l'année de l'Incarnation du Seigneur, MLXXXVII (1087) dans la dixième indication, sous le règne de Philippe le Glorieux roi des Francs.



Eude 1er Duc de Bourgogne



En 1101 vue 231 page 204

Moi Odo, Duc de Bourgogne, je signe et confirme cette charte, et la remets à la signature de mes fils et fidèles : signé **Hugues mon fils**, signé **Henri mon fils**, signé Vualoni Canonici, signé Raynery de Castellione, signé Hugues Dapifer, signé Raynardi de Glana, Ssigné Iobert Rufus, signéVaultery connétable, signé **Valon de Salmaise**, signé **Raynaldi de Grancey**, de la famille de Saint-Bénigne.

Durannus Maior, Humbertus Blancus, Odilardus, Rodulfus et Humbertus son fils, et bien d'autres.

acte de division, l'année du dimanche de l'Incarnation, acte d'accusation M.C.I. (1101).

IX pacte XVIII sous le règne du roi Philippe Ier, l'évêché de l'Église Langres est détenu par M. Roberto Praesule, et l'Abbaye de Dijon est détenue par l'abbé M. Iareniec.



Raymond Comte de Bourgogne



Vers 1101-1102 vue 226 page 199:

Moi, Raymond, par la divine Providence, comte de Bourgogne, fils de Guillaume, le plus noble comte

Moi, le Comte Raymond, qui ai fait ce don. Le signe de Hugues, archevêque de Bisuntinus, **mon frère**. Signé du comte **Stephen, mon frère**. Signé de Hugues Iarentis. Signé de **Richard** était cassé, celui de **son frère**. Signé de Joffredy de Changis. Signé d'Odilinus Crassus de Dolensis. Signé du frère de Hugues. Signé de Vuidon le Préfet. Signé d' Odon le moine de Chaucins. Signé d'Hugues de Bers.



Raymond Comte de Bourgogne



Vers 1101-1102 vue 257 page 230 :

Raymond, Comte de Bourgogne, donne le droit aux moines de Dijon de pêcher dans les eaux de Lupa & Elogia, à la nouvelle Logia.

vue 256 page 229

Raymond, Comte de Bourgogne, confirme aux moines de Saint-Bénigne le pouvoir des Loges, à l'abri de toutes exactions et autres annonciateurs. À partir du tableau de codes.



Odo Companiensis (de Champagne)



Vers 1101-1102 vue 258 page 232 :

La **Via Companiensis** est un des chemin de Saint-Jacques de Compostelle ralliant Rocroi à Vezelay en passant par Reims de Troyes

Oddo de Campaniensis confirme aux moines de Saint-Bénigne la donation antérieure faite par le comte Raynaldo à Logia Noua, qu'il déclare impure de toutes exactions et autres indignités

Au nom de la Sainte Trinité. Moi, Oddo de Campaniensis, j'informe tout le monde qu'à cette époque, un certain jour, dans le château de Loye, Iohannes Loye Priot m'a supplié d'une humble prière, comme le comte Raynald, pour la terre, avec la forêt, qui est la terre qui va entre les deux ruisseaux jusqu'à la rivière appelée Elogi, et il avait donné Loya Noua elle-même à Dieu, à Saint Benigne et aux moines de Dijon, librement et à toutes



fins utiles, ainsi je louerais et accorderais ; Je me reposerais à sa volonté, libre et tranquille, et autant que je pouvais penser mieux, j'ai loué, j'ai immédiatement pardonné à toutes les personnes restées dans ledit pays, toutes les injures que le Préfet Loye et mes domestiques ont eu sur eux, à juste titre. et injustement; à savoir.

tout ce que ledit Raynald avait donné à Saint Benigne, comme on l'a déjà dit, Je l'ai donné gratuitement et je l'ai loué. Et que personne ne porte atteinte à la page de nos écrits qu'il ose, confirmai-je par l'impression de notre sceau. Mais si quelqu'un, dans le pays déjà mentionné, contre la volupté des moines, il a imposé un certain ordre, en il se soumet à l'examen suprême de l'inspection divine. Cela s'est fait au Cloître Loye, à de nombreux spectateurs et voyants. Moi, Oddo de Campanie (*Champagne*), Humbertus de Abens, Guido Loye, Hugues son fils, Henri de Foucherens, en sommes témoins.

William de Parrece, Sarracenus de Lisl, Paganus de Belmont Chalan, John Priot, Bernardus Sacerdos, Milianus Guarinus qui s'appelle Put, Bisuntinus Faber, Guido Flamters.



Hugues II Duc de Bourgogne



En 1102 vue 232 page 206 :

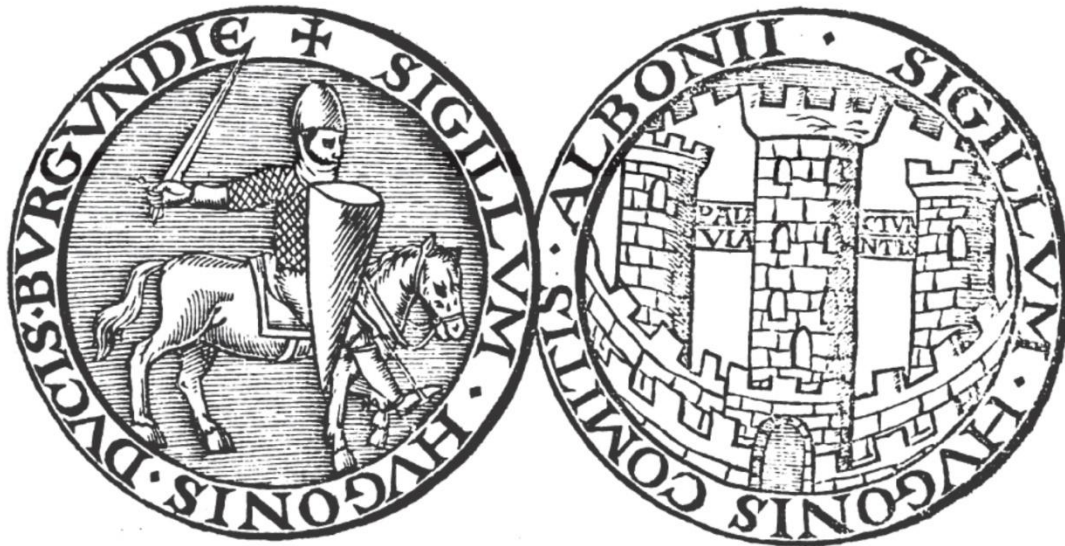
Hugues, Duc de Bourgogne, rendit aux habitants Plombières et Longovicum (Longwi?) leur ancienne liberté, enlevant toutes les persécutions, maréchaux, Brennarias et Arbergarias, qui étaient exigées des supérieurs de ces villes en l'année du Christ M.C.II. (1102)

Framcricus, le moine lui-même, en est le témoin. Agir devant la Camera Abbé de Dijon. Et pour que toutes ces choses restent intactes et fermes, le papier ici écrit de ma main, je le confirme par le signe de ma main, par l'impression de mon sceau, et je le remets à mon frère Henri et à d'autres hommes nobles, dans le témoignage desquels il est écrit, pour qu'ils soient scellés. Signé Hugues le Duc, signé Henri son frère signé *un blanc* , signé *un blanc* , signé Milon de Frolesio. signé Vualon de Canonii, signé Hugues et son frère Wuidric, signé Jocelin de Besua, signé Hugues son fils. signé Odon Prefet, signé Landaldi fils, signé Ogdilonis Gratapeccatum, signé Duran maieur, Odilard Tcloenarij, Rodulphi & Humberti ses fils, Humberti Blanchi, Richard le



serviteur, Robert de Camaraco, Odonis Coci. L'Acte de Dijon, l'année du dimanche de l'Incarnation, M. C II.(1102)

Hugues III Duc de Bourgogne



SIGILLVM HVGONIS DUCIS BVRGVNDIE
SIGILLVM HVGONIS COMITIS ALBONII

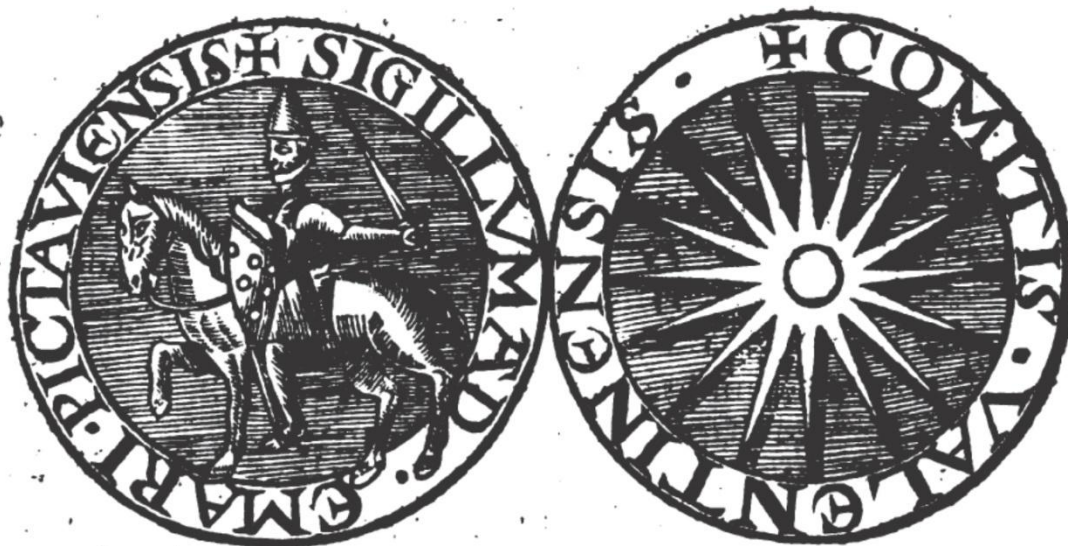
PAUVIA CIVANTUS (pauvre homme, pauvre citoyen)

En 1189 vue 289 page 282 :

Hugues, Duc de Bourgogne et Comte d'Albon, confirme le don de la terre de Saint-Hipollite, que l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon a fait au Prieur de Saint-Étienne de Beaune IX cod.Ch.



Ademarus Pictauensis



En 1208 [vue 333](#) [page 308](#) :

Ademarus Pictauensis comte de Valentini, dota Vuillellman Baiulam de certaines choses, qui furent reçues comme religieuses au monastère de Saint Genis de Monte Mairano.



Alix de Vergy Duchesse de Bourgogne



S. ALAYDIS DVCISSE BVRGONDIE

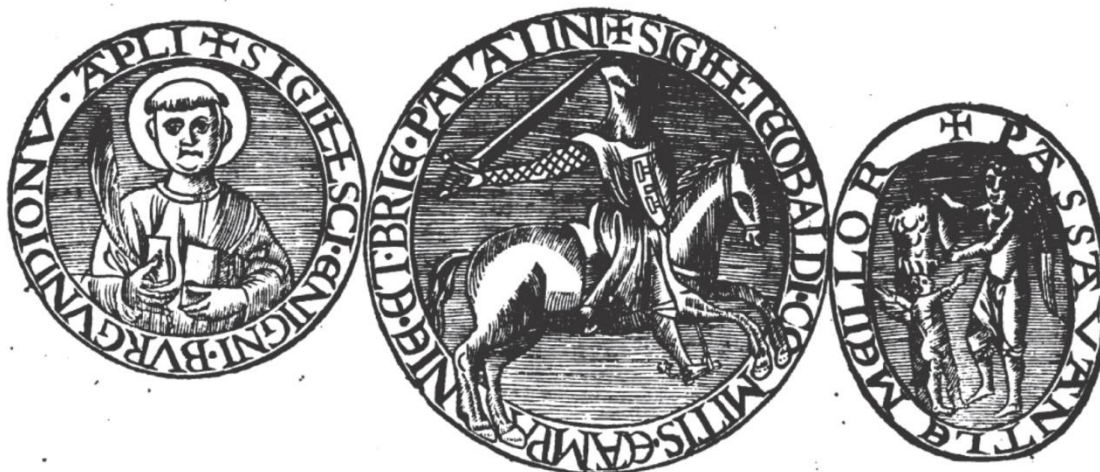
SECRETVM : secrète

En 1222 vue 353 page 328 :

Moi, Alix, Duchesse de Bourgogne, je fais savoir à toutes les personnes présentes par les lettres de l'Inspection, que Salimnus Iduaeux de Dijon, nommé en ma présence, a reconnu que l'église Saint-Bénigne de Dijon, tant en chef qu'en membres, avait été libéré et libéré de toute la dette qu'il lui avait jamais due auparavant, et de toute plainte En foi de quoi j'ai apposé mon sceau sur la pétition des deux parties à la présente lettre. Agissez en l'année du Seigneur M.CC.XXII. (1222) au mois de septembre



Théobald Comte de Palatin



SIGILL. SCI. BENIGNI BURGONDIONV APLI
 SIGILL. TEOBALDI COMITIS ECAMPANIE ET BRIO PATALINI
 PASSAVANT LE MEILLOR

En 1223 vue 356 page 331

Théobald, Comte Palatin de Campanie et de Brio, s'est réuni avec l'abbé Gislebert et le couvent de Saint-Bénigne de Dijon, pour construire une ville sur le territoire de Montruel aux termes du dîner.



DURANI Evêques de Langres



EPI. CABILONENSIS SIGILLVM DVRANNI.
 EPI. CABILONENSIS SIGILLVM DVRANNI
 ENSISCAPTULI. SIGILLVM. BELNI
 BVRGVNDIE SIGILL. ALAIDIS DUCISSE
 NIE BERNE SIGILL. COMMVN

En 1223 vue 357 page 332 :

Afin qu'elles soient considérées comme justes et stables pour toujours, les présentes
 portées de l'Eglise déjà mentionnée, remises sous les sceaux du Seigneur Duran Dei,
 évêque de Châlon, avec la permission de l'évêque de Châlon, par la foi vacante
 d'Eduensis, alors titulaire le presbytère, le vénérable et révérend archevêque de Lugden,
 du chapitre de Sainte Marie de Beaunes, et de Me Alix Duchesse de Bourgogne, et des
 communes de Beaunes, confirmé dans un témoignage



HENRIC Seigneur de Venna



SIGILL. VM HENRICI DOMINI de FVNVENZ

En 1226 vue 433 page 408 :

Herricus, seigneur de la fontaine de Venna, ouvrira à l'évêque de Langres, dans la mesure où vous supposez ses territoires interdits par le district, s'il résilie les accords qu'il a conclus avec les moines de Saint-Bénigne de Dijon, Saint Marcellus.



Hugues de Sedeloce



S. HUGONIS. BAILLIUI COMGAVS BURG.

En 1231 vue 446 page 423 :

Faites-leur savoir, présents et futurs, que moi, Richard, fils de Lord Guidon, soldat de Loyam, et moi, Stephanus Clericus, et moi, William, frères dudit Richard, possédons la terre que Lady Grassa, sœur de notre père, au soldat dudit Guy; c'est-à-dire quatre arpents au Mont Sainte-Marie, et deux à Fossegirard, à Dieu et aux moines de Saint-Bénigne de Dijon, qui résidaient à Loyam, il avait donné en aumône : nous louons et confirmons ladite aumône. auxdits moines, calmes et pacifiques, et de toutes contradictions, et nous et nos héritiers posséderons ledit. Nous sommes tenus de défendre et de confirmer la terre desdits moines : Et afin que celle-ci soit juste et ferme, puisque nous n'ayant pas de sceau, nous avons confirmé la page présidente du sceau d'Hugues de Sedeloc Bailly du Comté de Bourgogne. Agir à Loyam an. Seigneur M.CC.XXXI. (1231) en décembre



Galterus de Vangionis



SIGILLVM GALTERI WANGIONIX RWI

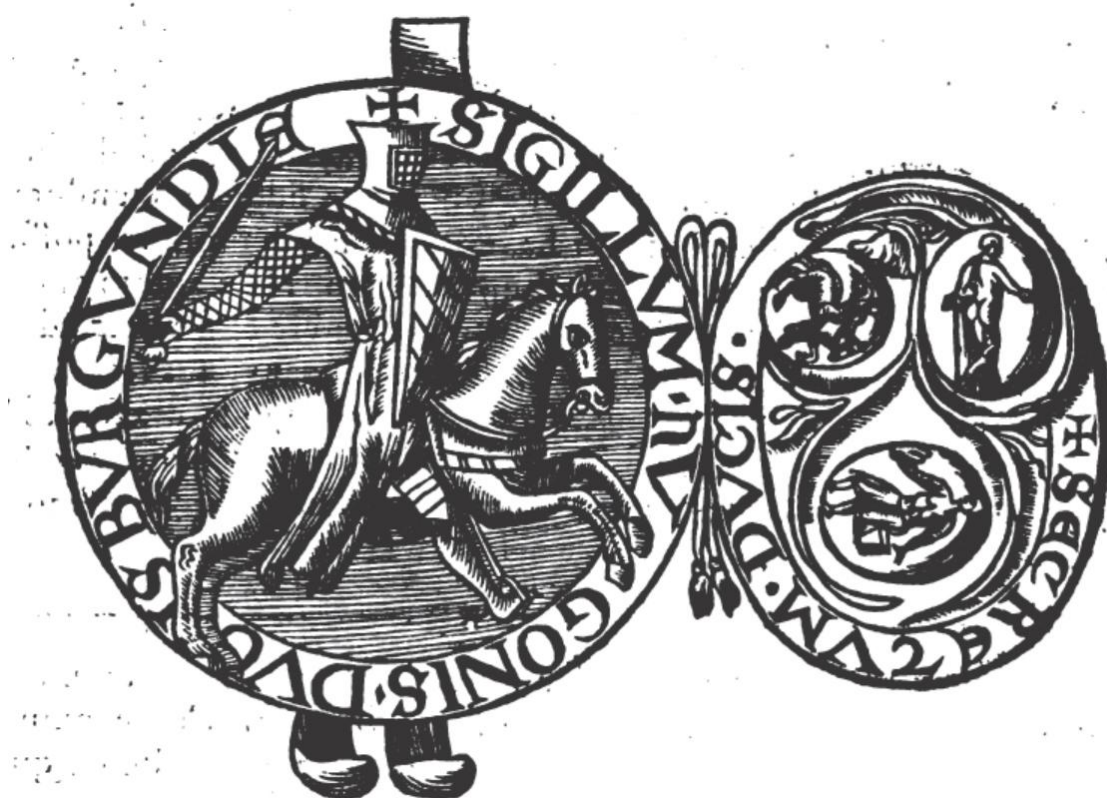
COMTISSE A DINEIDIS DE RHIBVR

En 1232 vue 447 page 424 :

Galterus, seigneur de Vangionis Riui, avec Bertha Vaeore, donne un moulin à vent et une plaque pour la construction d'un four, au Prieuré de Saint-Étienne de Vangionis Riui.



Hugues IV Duc de Bourgogne



SIGILLVM HVGONIS DVCIS BVRGVNDIS

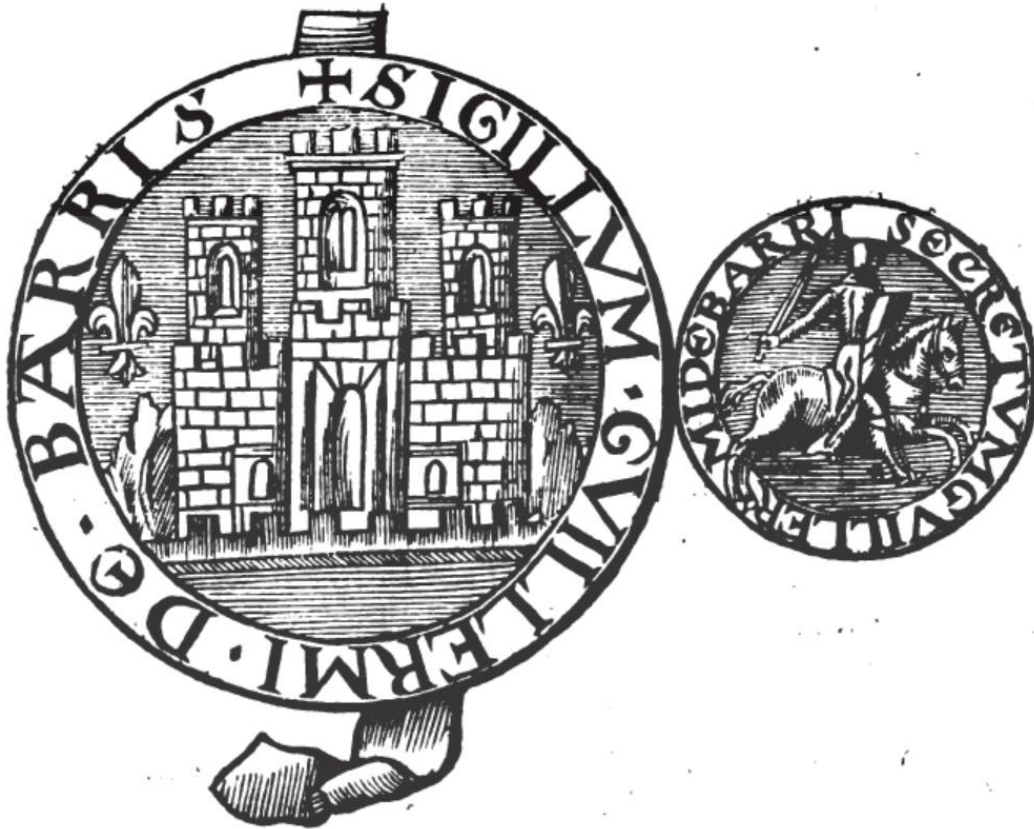
SACRETVM DVCIS

En 1235 vue 462 page 439 :

Hugues, Duc de Bourgogne, confirme la donation faite par le père Odon, abbé et couvent de Saint Benignus de Dijon de Gexto, dans la commune de Sainte Appolina, en compensation de la montagne de Talant.



Guillaume de Barry



SIGILLVM GUILLERMI DE BARRIS

SECRETVM

En 1238 vue 464 page 441 :

Moi, Guillaume de Barris, je fais connaître à tous les présentes lettres d'inspection que j'ai vendu à l'illustre Hugues duc de Bourgogne pour quatre cent trente quatre livres de Dijon, à lui-même et à ses héritiers pour toujours, tout ce que j'avais dans tous les bénéfices à Veure i Videlicot trois parties de tout ce que moi et William Dominus de Mont Saint Jean y avions, ne retenant rien pour moi là complètement : Ledit duc était physiquement inapte. En foi de quoi, j'ai fait fortifier la présente lettre de mon sceau. Agi le dimanche précédant l'action des apôtres Symon et Judas, l'an du Seigneur M. CC. XXXVIII, (1238)



Theobald de Novo Castro



S. TEOBALDIDE NOVO CASTRO



SOVRATI DE CASTELLIONE

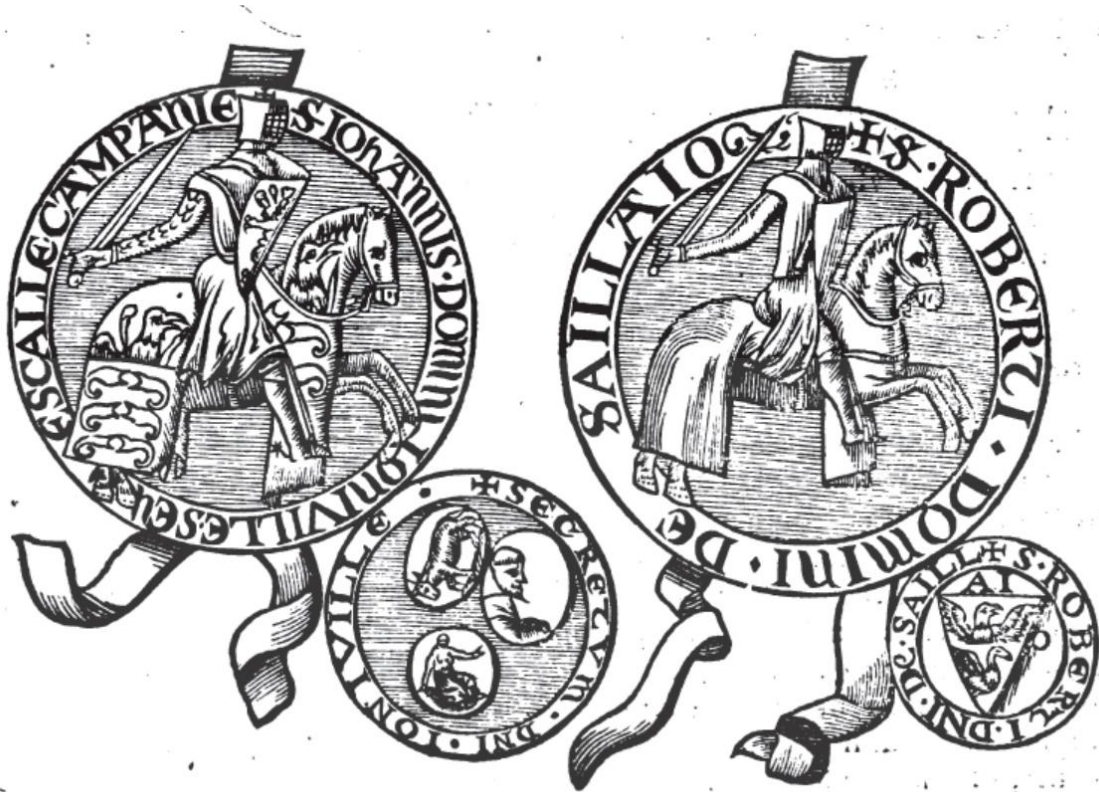
En 1252 vue 495 page 472 :

Beraudus, domicilié à Gilegio, remet toutes les plaintes au Prieur de Anfunuilla sur la moitié du mansi de Mota

En foi de quoi nous avons apposé les sceaux du noble Theobald du domaine de Novi Castri et Iunciuilla, et d'Etienne le Curé de Castellione. Acteur Domoini M.CC.LII



Jehan de Joinville et Robert de Saille



S. IOHANNIS DOMINI TONVILLE SEIGNESALLE CAMPANIE

Sigillum de Jean de Joinville Sénéchal de Champagne

SECRETUM DNI TONVILLE

S. ROBERTI DOMINI DE SAILLAIO

S. ROBERTI DNI DE SAILL.

En 1256 vue 508 page 485

Je **Jehans sires de Jo invile Seneschaz de Champeigne**, faiz savoir à tous cels qui verront ces lettres, que Robers sires de Saille, en ma presence establiz, a requeneu, que il a accensi aux homes d'Augeuile, à touziers, por luy, & por ses hoirs, son giste qu'il avoit en sadite ville : Et l'an doicent li dit chacun an rendre, à Saille, & à ses hoirs apres luy, aux octaves de la Toussaints, soixante sols de prouenisiens fors. Et si li dit homme ne li paioint au ior devant nommé, il payeroient audit seignor, ou à ses hoirs, cinq sols d'amende por chacune semaine qu'il demorroient à payer lesdits deniers apres loudit termine. Et ie sires de Ienuille, de cui sié li devant diz Giste muet, à la requeste deu vevant dit Robert, & Madame Aufelis sa femme, me suis ottoisés



à cesdittes convenances. Et per ce qu'elles soeint fermes & estables à touziors, j'ai mis mon seal an ces lettres, & li dit Robers sires de Sailley ansiment, le sien. Ce fut fait en l'an nostre Seignor M. CC. LVI. (1256) ou mois de Mars.

